

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/06

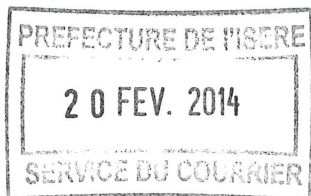
L'an deux mil quatorze, le quatorze février, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 17 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André JOUANNY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 04 février 2014

PRESENTS : MM. Alain RIVOIRON, Guy BERARD, Pascal SEVERAC, Pierre LEJEUNE, Florence GONON, Colette VENERA, Claudine CHABERT,

ABSENTS : François PINATEL, Laurent CONOR, Simone BERARD.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PARC NATIONAL DES ECRINS



Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'adhésion de la commune à la charte du Parc national des Ecrins, celui-ci lui propose une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un programme d'actions triennal répondant aux orientations de cette charte.

Cette convention servira à identifier les projets de la collectivité pour lesquelles le Parc national des Ecrins pourra être partenaire. Elle servira aussi à identifier les actions que le Parc national des Ecrins pourrait assurer sur le territoire de la collectivité.

La commune s'engage à associer le Parc national aux différents projets identifiés ; le Parc national s'engage à accompagner la commune sur ces projets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Parc national des Ecrins.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en Préfecture

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

